

rent leur route par le Pais de Luxembourg, sachant bien que les Garnisons Hollandoises ne feroient nul obstacle à leur passage. Mr. le Prince Eugene avoit deux vûes; dont aucune n'a répondu à son attente: la premiere c'étoit de faire piller & brûler plusieurs Villages, dans un Pais qu'il croyoit dépourvû de troupes pour leur défense, & d'enlever des prisonniers pour exiger des Contributions, qui pussent le consoler de celles que Mr. de Villars a établi dans les États dépendans de l'Empire: la seconde c'étoit d'obliger ce Maréchal, ou du moins Mr. de Bezons d'affoiblir leur Armée, pour courir au secours du Pais Messin: mais la frontiere a été garantie, sans rien déranger des projets qu'on exécute vers celle d'Allemagne.

X. Par un Arrêt du Conseil d'Etat, le Roi permet à tous ses Sujets pendant dix ans, la pêche de la Morüe, à commencer au premier Janvier, avec exemption de tous droits sur la Morüe, & sur les huiles qui en proviendront, moyennant un Passeport des Fermiers Généraux.

*Permission pour la pêche de la Morüe.*

XI. Suivant un autre Arrêt du Conseil, on commencera le premier Decembre prochain à diminuer les especes d'or & d'argent: le Louïs d'or de dix sols, l'Ecu de deux sols six deniers; on continuëra de deux en deux mois jusqu'à ce que les Louïs d'or soient réduits à 14. livres & les Ecus à 3. livres 10. sols, les petites especes à proportion.

*Diminution des monnoyes en France.*

XII. Le premier Octobre Mr. l'Abbé de St. Aignan fut sacré Evêque de Beauvais, par Mr. le Cardinal de Noailles, assis

*Nouvel Evêque de Beauvais.*